



Actualités

Diner à Strasbourg
Réception de l'IDFA
Les rémunérations des
dirigeants de Netflix
Arbitrage du cas italien

Actualités politiques

Des licences pour l'Europe
Creativity Works!
Cinéma Communication
Crowdfunding en UE

Editorial

Pas de place pour les
jeunes femmes



De gauche à droite : Nicola Mazzanti (ACE), Le Commissaire Michel Barnier, Elisabeth Sjaastad (FERA), La Commissaire Androulla Vassiliou, La Commissaire Neelie Kroes, Andrew Chowns (Directors UK) et Benoit Ginisty (FIAPF).

Des licences pour l'Europe

Le 13 novembre, à l'occasion de l'ultime réunion plénière, le dialogue « Des licences pour l'Europe » a été conclu entre les parties prenantes.

Un débat placé sous l'autorité conjointe du Commissaire au Marché Intérieur, Michel Barnier, de la Commissaire responsable de la Stratégie Numérique, Neelie Kroes et de la Commissaire en charge de l'Education, de la Formation, de la Culture et du Multilinguisme Androulla Vassiliou. Les échanges

s'articulaient autour du thème: « A propos des contenus dans le marché unique numérique », axe de communication mis en place par les différentes commissions depuis décembre 2012. Quatre groupes de travail s'étaient constitués sur les thématiques suivantes : Accès transfrontaliers et transférabilité des services, contenus générés par les utilisateurs et systèmes de micros licences, patrimoine audiovisuel, exploration des données et des textes.

Via un des groupes de travail, FERA, l'ACE (Association des Cinémathèques Européennes), la FIAPF (Fédération Internationale des Associations de Producteurs de Films) et la SAA (Société des Auteurs de l'Audiovisuel) ont publié une déclaration commune, visant à faciliter la numérisation du patrimoine audiovisuel, avec le soutien des institutions européennes et des Etats Membres. Un appel qualifié « d'excellente nouvelle pour les fans de films » par la Commissaire Vassiliou. →

ACTUALITÉS

En plus de cette promesse qui concerne le patrimoine audiovisuel, les ayants-droits se sont engagés à poursuivre graduellement la mise à disposition de services d'abonnements transfrontaliers. Un engagement qui permettra aux consommateurs d'accéder aux contenus de leurs pays d'origines s'ils sont à l'étranger. Au total, ce sont dix engagements qui ont été pris à l'occasion de cette ultime réunion plénière.

La « Déclaration sur les principes et procédures pour faciliter la numérisation, l'accès et l'intérêt des citoyens européens au patrimoine cinématographique des œuvres européennes » émise par la SAA, l'ACE, FERA et la FIAPF, a été qualifié de résultat le plus concret du processus « Des licences pour l'Europe ».

Tous les groupes de travail ne sont pas parvenus à s'entendre, ce qui montre bien que plusieurs questions demeurent sujettes à conflits. L'exploration de données, qui signifie concrètement l'exploitation par les utilisateurs de données online en provenance de sources protégées, et la mise à disposition d'œuvres sur le web par les utilisateurs, sont des exemples de questions très sensibles. Le copyright demeure également, et comme toujours, un sujet épineux. Si la plupart des participants ont exprimé leur désir de travailler ensemble pour résoudre les problématiques d'accès transfrontaliers aux contenus, ils ont aussi réitéré leur attachement à la préservation et à la protection des droits des créateurs.

Au sujet des conditions du dialogue, des groupes de travail

et de l'état actuel de la consommation de contenus en ligne, Elisabeth Sjaastad (Directrice Générale de FERA) déclarait : « Il s'agit d'un secteur qui concerne des innovateurs. La créativité et les pensées originales sont toutes aussi importantes que l'accès à l'audience. Nous ne devrions pas oublier qu'aujourd'hui, les citoyens européens ont plus de possibilités pour apprécier des films et des produits télévisuels, et sur bien plus de supports qu'auparavant. Selon l'Observatoire Audiovisuel Européen, il y a maintenant plus de 3000 services de vidéos à la demande (VOD) disponibles en Europe. La consommation de vidéos en ligne a bondi de plus de 2000%. »

Plusieurs points de vues ont été exprimés, parfois très opposés,

souvent conflictuels, à l'occasion des sessions de travail et des réunions plénières. Mais il est important de se souvenir que sans les créateurs, il n'y aurait pas de contenus à distribuer ou à consommer.

Pour lire la communication sur les contenus du Marché Unique Numérique, datée du 18 décembre 2012, cliquez [ICI](#).

Pour plus d'informations sur la dernière réunion plénière, cliquez sur les liens suivants :

[-Communiqué de presse](#)

[-FAQ](#)

[-Dix engagements pour augmenter les contenus en ligne.](#)



Elisabeth Sjaastad signe la déclaration sur la position de FERA, à l'occasion de la dernière réunion plénière.

Pas de place pour les jeunes femmes

Dîner et débat à Strasbourg

Le 10 décembre 2013, FERA organisait un dîner événementiel à Strasbourg, en partenariat avec l'EWA (le Réseau Audiovisuel des Femmes Européennes), la SAA (Société des Auteurs de l'Audiovisuel) et le prix Lux du Parlement Européen. C'était l'occasion d'un débat à propos de la place des femmes cinéastes dans l'industrie du film.

Beryl Richards (directrice et présidente du Comité des Femmes de Directors UK, Royaume-Uni) et Lou Jeunet (scénariste, réalisatrice et membre du Groupe 25 Images, France) ont dressé un bilan de la situation des femmes dans leurs pays respectifs, et évoqué le travail qui reste à accomplir pour améliorer leurs conditions.

Directors UK a lancé une campagne ayant pour sujet les femmes cinéastes, et tente de mesurer ce que peut être la représentation de la femme à la télévision. Bien souvent cantonnée aux soaps, à la famille et aux enfants, elles exercent surtout dans des secteurs où les salaires et les opportunités d'évolution sont les plus faibles, à une époque où les stéréotypes sur les genres ont la vie dure. Au Royaume-Uni, il n'y a que très peu de réalisateurs qui inspirent une totale confiance, et lorsqu'ils ne sont pas disponibles pour tourner, on engage systématiquement un homme pour les remplacer. Alors que dans le même temps, les femmes doivent prendre des chemins plus sinueux pour faire avancer leurs carrières, et éprouvent des difficultés à trouver des agents qui pourraient mettre leurs profils en valeur.

En France, le gouvernement soutient la parité, par la voix de la Ministre de la Culture Aurélie

Filipetti et de la Ministre des Droits des Femmes Najat Vallaud Belkacem. Bien qu'il y ait une véritable égalité d'accès aux écoles de cinéma, on remarque que généralement, les femmes réalisent un premier film à la sortie de leurs études mais rarement un second. La proportion de femmes dans le secteur audiovisuel en France est restée inchangée depuis 30 ans. Seules 24% des réalisateurs sont des femmes, elles ne représentent que 16% des auteurs de télévision et 3% des réalisateurs dans le même secteur. Parmi les actions qu'il faudrait entreprendre pour améliorer leurs conditions, on propose de se battre contre les



La directrice Lou Jeunet (Groupe 25 Images)

Lancement de Creativity Works!

Les créateurs européens, le secteur des organisations de la création et les décideurs politiques de l'UE, se sont réunis à Bruxelles le 16 octobre, pour le lancement de la nouvelle coalition : Creativity Works !. Au sein de cette coalition, on trouve aussi bien des cinéastes européens, des éditeurs, des producteurs de musique et de films, des diffuseurs, des développeurs de jeux vidéo et bien d'autres organisations créatives. Leur objectif : amorcer un dialogue avec les publics européens sur les conditions culturelles et économiques des créateurs à l'ère du numérique.

Pour l'événement, FERA était sur le devant de la scène, en qualité de membre fondateur de la coalition, aux côtés de 10 autres organisations. Dans son discours d'introduction au nom des membres de la coalition, la directrice générale de FERA, Elisabeth Sjaastad, rappelait l'idée qui était à l'origine de la création du groupe : « Nous avons besoin d'un débat sur la manière dont la créativité marche. Creativity Works ! vise à recentrer le débat politique sur les gens, à toucher le cœur de la créativité et de la culture européenne. »

Aux côtés de FERA et des autres membres fondateurs, la Commissaire Européenne à la Culture, Androulla Vassilou, faisait quelques remarques préliminaires et réaffirmait son soutien envers cette initiative. Tous les participants étaient d'accords sur la nature du dialogue, qui ne visait pas seulement à promouvoir le secteur créatif à l'ère du numérique, mais aussi à développer et protéger une véritable valeur ajoutée économique, culturelle et sociale. Un principe repris dans l'énoncé de mission de Creativity Works ! : « Le but de notre coalition est de mettre en place un dialogue ouvert avec les publics européens et les preneurs de décisions, sur les défis que nous allons devoir relever :

notre espace numérique en ligne doit pouvoir fournir des opportunités justes et efficaces pour tous les individus, créateurs et business émergents. Trouver le bon équilibre dans ce nouveau contexte bénéficiera à tous les citoyens et consommateurs, protégera et créera des emplois, permettra de promouvoir la diversité culturelle. »

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette coalition créative, rendez vous sur www.creativityworks.eu pour consulter la brochure officielle, les communiqués de presse et l'énoncé de mission (anglais seulement)



Cinema Communication: Derniers développements

La Commission Européenne a adopté une nouvelle Communication sur les aides d'Etats pour les films et autres travaux audiovisuels, plus connue sous le nom de Cinema Communication.

Une nouvelle Communication était nécessaire depuis que celle en vigueur depuis 2001 a expiré en 2012, et depuis que, selon la Commission, certaines particularités du secteur ont évolué. Le principal point de désaccord concernait la « territorialisation », ou les exigences de dépenses territoriales, qui sont liées aux politiques des Etats Membres en matière de financements de projets audiovisuels et qui prévoient qu'un

pourcentage des dépenses doit être rattaché au territoire national. Un dispositif qui satisfaisait à la fois les Etats Membres et les ayants-droits.

La nouvelle Communication « reprend les grands lignes de celle de 2001, tout en tenant compte d'un certain nombre de tendances qui sont apparues depuis. »

En conséquence, les modalités des dispositifs de productions de films peuvent :

-Soit, exiger que jusqu'à 160% du montant de l'aide accordée à la production d'une œuvre audiovisuelle soit dépensé sur le territoire bénéficiaire.

-Ou, calculer le montant de l'aide accordée à une production d'œuvre audiovisuelle comme pourcentage des dépenses d'activités de production dans l'Etat Membre bénéficiaire. Typiquement, dans le cas d'un dispositif de soutien sous forme d'incitation fiscale.

Dans les deux cas, l'exigence de dépenses territoriales ne peut excéder 80% du budget total de la production, ce qui est dans la continuité des critères de 2001.

Cependant, l'adoption de ces règles n'a pas toujours été garantie. On a souvent objecté que ces calculs de dépenses étaient un obstacle au développement du Marché Unique européen. Après la diffusion d'un rapport peu concluant sur le sujet, et suites aux consultations des parties prenantes (dont FERA), la Commission semblait conclure que le dispositif ne faisait pas obstacle à l'intégration du marché. Et, sûrement le point le plus important, la Communication de la Commission reconnaissait la spécificité du rôle du cinéma, dans la préservation et la promotion du patrimoine des cultures nationales, de leur diversité, patrimoine protégé par les règlements de l'UNESCO et des traités de l'UE.

Pour lire la Communication dans son intégralité et dans le langage de votre choix, cliquez [ICI](#).

Crowdfunding en UE

Afin de relayer le point de vue de la communauté des réalisateurs européens sur la question, FERA a communiqué sa position sur le crowdfunding en Europe, à l'occasion de la consultation lancée par la Commission Européenne. FERA accueille avec enthousiasme l'émergence d'un nouvel outil de financement utilisable par les cinéastes, qui d'ailleurs furent souvent parmi les premiers à adopter de nouvelles formes alternatives de financement ou de distribution. L'exemple de la plateforme Kickstarter (www.kickstarter.com), qui a permis de soutenir le financement de plus de 11,000 films, illustre parfaitement le phénomène. Le crowdfunding offre plusieurs perspectives intéressantes : le processus de financement est bien plus rapide que les mécanismes traditionnels. Il permet aux cinéastes d'entretenir une relation forte et directe avec le public, et il offre à tous ceux qui supportent un artiste, la possibilité de s'inscrire dans le processus de production.

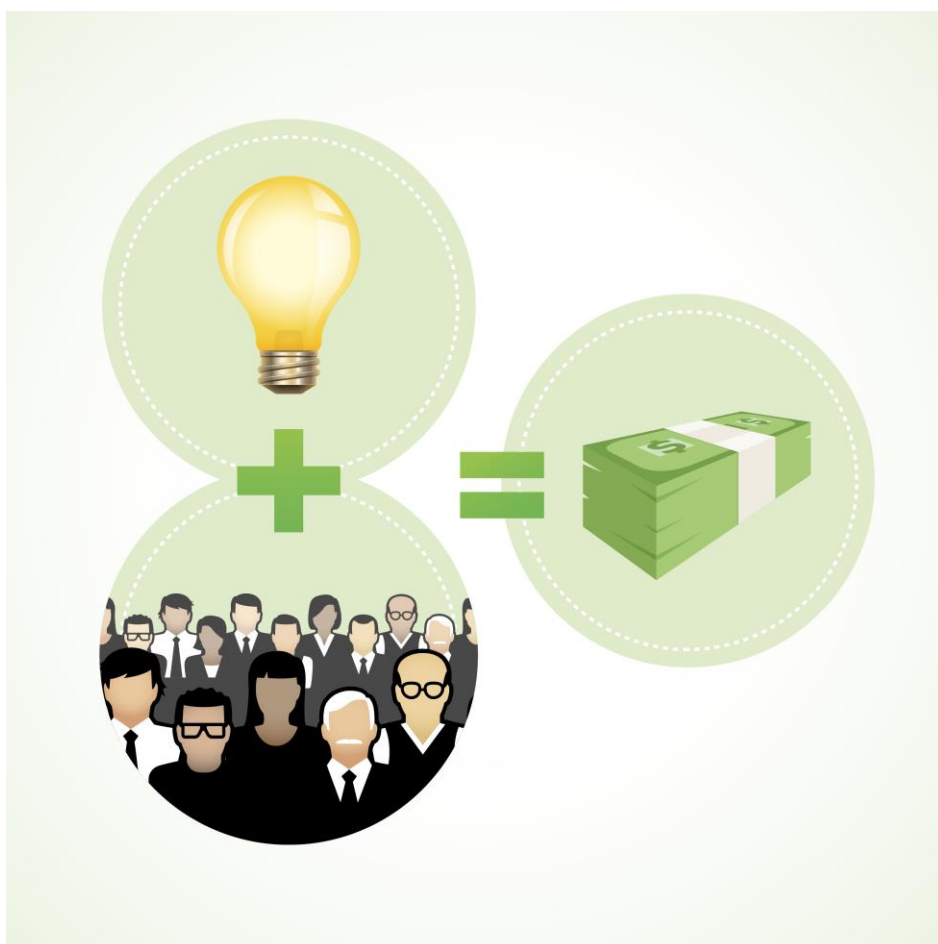
Mais, malgré les aspects séduisants de ce nouveau type de financement, il faut tout de même évoquer les sérieux problèmes qu'il génère aussi et qui doivent être pris en compte. Si l'on s'en tient aux chiffres publiés par Kickstarter, on découvre qu'en moyenne, un film ou un projet vidéo tente de réunir 4,466\$, et que seulement 13% des projets ont réussi à réunir plus de 20,000\$. On constate aussi que le risque d'échec de la collecte demeure élevé. Autrement dit, les possibilités financières du crowdfunding ne sauraient en aucun cas se substituer aux

financements traditionnels mis en place dans l'espace culturel européen.

Il représente au mieux un modeste complément. Ajoutons à cela que les projets les plus populaires sont ceux qui se destinent à de niches sociologiques particulières. Si on pousse le raisonnement, on peut imaginer que ce pourrait être rapidement problématique pour des films plus expérimentaux ou audacieux sur le plan artistique. En plus de cela, si le crowdfunding peut être une alternative de complément, il ne dispose toujours pas d'un cadre législatif approprié. Il doit être encadré pour éviter qu'il ne puisse devenir un outil de fraude, de blanchiment, de pratiques criminelles et afin que donateurs et cinéastes soient véritablement protégés.

Si la Commission prend en considération le point de vue de la communauté des cinéastes, alors, comme disait Ted Hope (producteur de films indépendants américains), à l'occasion du discours d'ouverture de l'Assemblée Générale de FERA, Londres 2013 : « L'Union Européenne pourrait guider le monde vers l'ère du média et de la démocratie créative ».

Pour lire notre position, cliquez [ICI](#).





La productrice Sigrid Dyekjær, la présidente de DDG Ike Bertels, Elisabeth Sjaastad directrice générale de FERA et Janette Kolkerna Project Manager à DDG.

FERA et la Dutch Directors Guild ont accueilli l'IDFA le 22 novembre

Le 22 novembre, l'IDFA, la Dutch Directors Guild, NBF et FERA, ont eu le plaisir d'accueillir une table ronde sur l'industrie, suivie d'un cocktail, dans le cadre du festival du film documentaire d'Amsterdam. La productrice danoise Sigrid Dyekjær s'est adressée à une audience composée de cinéastes documentaires et de producteurs, et elle a livré un discours inspirant sur l'art de réussir un pitch.

Dyekjær a partagé son expérience du financement et de la production de bandes annonces à destination de marchés internationaux, et démontré à quel point savoir pitcher oralement et visuellement un projet pouvait

pouvait inciter des financiers à le soutenir, bien que l'on dispose souvent de moins de sept minutes pour y parvenir. A ses côtés se trouvaient Freddy Neumann, responsable presse pour de nombreux documentaires danois, et Eva Mulvad, réalisatrice de *A Modern Man and Enemies of Happiness*.

La directrice générale de FERA, Elisabeth Sjaastad, a profité de l'occasion pour informer le public sur les sujets importants en cours de discussion à Bruxelles, comme le nouveau Cinema Communication et la possible révision de la directive sur les services médias audiovisuels (AVMS).

Consultation sur les droits d'auteur

En décembre 2013, la Commission Européenne a lancé une consultation publique, destinée à préparer la révision et la modernisation des lois européennes sur le droit d'auteur. La Commission demande aux parties prenantes de soumettre et partager leurs attentes et leurs perspectives, dans le but d'harmoniser les lois sur la propriété intellectuelle au sein du marché unique.

La consultation est ouverte jusqu'au 5 février 2014. Pour en savoir plus sur le processus et soumettre vos propositions, cliquez [ICI](#).

Les dirigeants de Netflix' augmentent leurs revenus

Selon le rapport publié par SNL Financial, les trois principaux dirigeants de Netflix' ont accumulé d'énormes profits ces deux dernières années malgré les fluctuations de leurs actions. Dans le Hollywood reporter, on peut lire que « Le PDG Reed Hastings, le PDG David Wells et le directeur des contenus Ted Sarandos, ont encaissé à eux trois 385,418 de stock options depuis le troisième trimestre 2011, d'une valeur de 75,6 millions de dollars. Soit une prime de 62,3 millions de dollars par rapport à un prix d'exercice qui s'élevait à 13,2 millions de dollars. »

Arbitrage rendu dans l'affaire SIA/Confindustria : Une nouvelle victoire pour les auteurs

Fin juillet, l'arbitrage prononcé dans l'affaire entre la SIAE et la RAI a démontré que les auteurs et la SIAE étaient bien dans leur droit.

La RAI a dû reconnaître la valeur des chaînes thématiques et des contenus en ligne.

A l'occasion de la prochaine redistribution de la SIAE en novembre, tous les membres devraient recevoir, non seulement des compensations équitables calculées sur l'année 2012, mais aussi un ajustement sur les contenus généralistes et en ligne pour les années 2009, 2010 et 2011. Pour la première redistribution de l'année 2014, les droits pour l'utilisation sur les chaînes thématiques seront payés. Ce sont les premiers résultats probants d'une longue campagne que nous avons menée, afin que nos droits soient reconnus.

Mais, l'arbitrage avec la RAI n'était que la première des batailles judiciaires à livrer. Le 24 septembre, la procédure qui opposait la SIAE à Confindustria Innovative and Technological Services touchait à sa fin.

Le jugement rendu par le tribunal reconnaissait l'ensemble des demandes formulées par les auteurs et la SIAE !

Les juges confirmèrent en effet l'obligation de payer

pour chaque exploitation, sur n'importe quelle chaîne ou plateforme (y compris sur le web) et ils acceptaient de prendre en considération les critères de valeur proposés par la SIAE.

Une valeur qui est donc passée de 10% à 50% pour les premières diffusions, avec dans le même temps, une réévaluation pour les séries, documentaires et pour l'animation.

De plus, la simple mise à disposition de quelque œuvre que ce soit sur des portails web, a aussi été prise en considération. Et les Simulcast, télévision et vidéos à la demande ont été revus à la hausse.

C'est une victoire sans précédent.

Le panel de juges, dirigé par le professeur Guido Alpa et composé des professeurs Marco Lacchini et Nicola Cipriani, a reconnu non seulement le caractère légitime de la demande formulée par les auteurs, mais aussi la valeur légale de leurs arguments, des critères proposés et des règles d'exploitation économique avancées.

La SIAE est à l'origine de l'arbitrage avec Confindustria, et il faut remercier les Commissaires pour leur détermination quand à vouloir faire respecter ce qui était initialement prévu par

par les lois sur le droit d'auteur. Ils vont essayer à présent d'énoncer un ensemble de décisions qui respectent les demandes formulées par les auteurs.

C'est un jugement provisoire qu'aucun des acteurs de l'arbitrage ne saurait ignorer à l'occasion des négociations et futures batailles juridiques à venir. Après celle qui les a opposés à la RAI, une seconde campagne a tourné en faveur des auteurs. Une victoire qui n'aurait jamais été possible sans le soutien appuyé et permanent des membres, des efforts considérables du directeur de la SIAE, de l'expertise de son bureau technique, de son département juridique, et du travail formidable accompli par le professeur Briguglio, conseiller de la SIAE auprès du tribunal arbitral.

Maurizio Sciarra, 100 autori, membre du comité exécutif de FERA.



Pas de place pour les jeunes femmes

La réalisation est le poste qui accuse le plus de déséquilibres en matière de parité dans l'industrie du film, et à travers le monde entier. Bien que dans les écoles de cinéma, la répartition entre homme et femmes soit sensiblement la même, les opportunités dans le monde professionnel sont bien différentes. Et la situation ne s'améliore pas avec l'âge. S'il est difficile pour une jeune réalisatrice de pouvoir prouver l'étendue de son talent, il s'avère que de manière générale, il y a bien peu de place pour les femmes, et peu importe leur âge.

Aux Etats-Unis, on évoque la notion de « celluloid ceiling ». Selon les statistiques compilées par Martha Lauzen, directrice exécutive du Centre de recherche sur les femmes dans les secteurs de la télévision et du cinéma à l'université de San Diego, à peine 15% des films produits aux Etats-Unis en 2011 ont été réalisés par des

femmes. Et seulement 5% des 250 films qui ont eu le plus de succès au box office l'ont été.

Pour le moment nous ne disposons pas de telles statistiques pour l'Europe, mais on sait que depuis 2000, le festival de Cannes a projeté 212 films en compétition, dont 17 seulement ont été réalisés par des femmes (14 réalisatrices au total), et deux films (Shrek et Persepolis) ont été coréalisés par des femmes. Une femme seulement a remporté la Palme d'or, Jane Campion, en 1993 pour *La leçon de Piano*. Lorsqu'en 2012, il est apparu que le festival ne projeterait aucun film réalisé par une femme, des protestations se sont fait entendre, non seulement en France, mais aussi à travers toute l'Europe.

La réalisatrice anglaise Lynne Ramsay avait qualifié cela de choquant : « il y a une inégalité considérable dans les chiffres ». Mme Ramsay confiait

qu'elle n'avait jamais eu affaire à une forme ouverte de sexisme, mais qu'elle observait que lorsque des réalisateurs hommes faisaient part de leurs exigences « ils étaient vus comme des artistes créateurs d'une grande intégrité, mais lorsqu'il s'agissait de femmes, on les considérait plutôt comme des personnes difficiles et problématiques. »

Les inégalités en matière de réalisation, dit-elle, sont « un peu comme un pays qui ne serait pas filmé, et qui donc demeurerait sans voix. C'est une considération importante ».

Quelques semaines après l'édition 2012 du festival de Cannes, à l'occasion de la rencontre du Comité consultatif de l'Observatoire Audiovisuel Européen (dont FERA est membre), j'ai demandé à l'Observatoire de commencer à réunir des statistiques fiables sur les inégalités sexuelles en matière de réalisation en

EDITORIAL

Europe. Utiliser leur base de donnée, plus de 15.000 films qui s'étendent sur 17 ans, et pour lesquels on dispose des noms de tous les réalisateurs, semblait être judicieux pour apporter des observations concrètes au débat. J'étais heureuse d'apprendre que l'Observatoire acceptait la démarche, et ils préparent donc actuellement une étude sur la question, dont les résultats seront rendus publics à l'occasion du festival de Cannes édition 2014. L'année justement où Jane Campion sera présidente du jury (seulement la deuxième femme réalisatrice à recevoir cet honneur, la première ayant été Liv Ullmann en 2001, anciennement présidente de FERA). Le 10 décembre 2013, FERA organisait un diner événementiel à Strasbourg sur le sujet, en partenariat avec EWA, le Réseau des Femmes de l'Audiovisuel Européen, la Société des Auteurs de l'Audiovisuel et le prix Lux du Parlement Européen. Notre hôte était Najda Hirsch, membre du Parlement Européen et Vice – Présidente de la commission de l'Emploi et des Affaires Sociales.

Les membres de FERA, Beryl Richards de Directors UK, et Lou Jeunet de 25 images (France), présentèrent des points de vues originaux sur le sujet et sur les initiatives à lancer. Julio Talavera, de l'Observatoire de l'Audiovisuel Européen, nous confiait aussi quelques résultats préliminaires des études en cours.

Sur les 15.583 films produits entre 1996 et 2012, 10.605 ont été réalisés par des hommes, soit un taux de 18.4% pour les femmes. M. Talavera reconnaissait avoir été un peu sceptique au moment d'entreprendre les

recherches, mais avouait que les chiffres qu'il découvrait peu à peu à l'avaient fait changer d'avis. Il est clair que les perspectives pour les femmes réalisatrices sont mauvaises.

Ces inégalités sont débattues depuis des années au sein de la communauté du cinéma des pays nordiques. Mais à notre grand regret, en parler ne semble pas changer les choses. Que le problème soit mieux connu n'a provoqué aucun changement significatif.

Cependant, notons que dans le secteur du film documentaire, la situation est plus équilibrée. Mais c'est aussi le secteur dans l'industrie qui paye le moins. Plus il y a d'argent et de prestige, moins il y a de femmes, et en fiction, les chiffres restent stables, autour de 80/20. 80% d'hommes pour 20% de femmes, comme semble le confirmer l'Observatoire.

En ce moment, il y a un grand débat européen sur le nombre de femmes dans les conseils d'administration. Les pays du nord, et plus particulièrement la Norvège, d'où je viens, ont été à la pointe du combat pour améliorer la situation. La Norvège a introduit des quotas de 40% de femmes certaines années, pourcentages repris dans les discussions qui concernent l'Union Européenne.

La conférencière principale de notre diner événementiel, Benja Stig Fagerland, a joué un rôle déterminant dans la mise en place de quotas à l'intérieur des compagnies norvégiennes. Avec son programme Female Future Talent, elle a réussi à convaincre les PDG des principales sociétés d'identifier 10 femmes parmi leurs employés, auxquelles serait adressée une lettre personnelle, qui pourrait

décrire une de leur principale qualité. Et sur ces 10 femmes, trois seraient promues à des postes de managements plus importants pendant 3 ans. Le genre d'initiative qui donne des résultats concrets.

Ce dont nous aurons besoin dans le cinéma européen, une fois que ce triste constat sera mieux connu, c'est de moins de discussion et plus d'action. Bien que beaucoup de réalisatrices aient des opinions très mesurées sur la question (moi y compris), peut être est-il temps aujourd'hui de sérieusement envisager l'idée de quotas.

Elisabeth O. Sjaastad

« S'il y a bien une chose sur cette planète à laquelle tu ne ressembles pas, c'est un paquet de chance qui traîne dans le coin »

Cormac MacCarthy,
No Country for Old Men



« ...et au troisième acte, les zombies se transforment en plantes de bureau, et là, ils mutilent, éventrent et massacrent les gens dans leur sommeil... »

AGENDA



FERA

Elisabeth O. Sjaastad va mettre fin à une période de quatre ans en tant que Directrice Générale de FERA, pour cause de congé maternité et de retour en Norvège. C'est Pauline Durand-Vialle, secrétaire générale adjointe de la Société des Réalisateur Français et membre de FERA, qui prendra sa place.

Président de FERA
Sir Alan Parker

Conseil de direction de FERA
Marco Bellocchio
Claire Denis
Agnieszka Holland
Neil Jordan
István Szabó

Comité exécutif de FERA
Directeur & Vice-président
Håkan Bjerking (Suède)

Trésorier honoraire
André F. Nebe (Allemagne)

Christophe Andrei (France)
Gabriel Baur (Suisse)
Dan Clifton (Royaume Uni)
Adela Peeva (Bulgarie)
Maurizio Sciarra (Italie)

Staff
Elisabeth O. Sjaastad (Directrice Générale)
Fulya Ozkul (Office Manager)
Pedro Estrada Holteng (Freelance)

